

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PONTIAC**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le lundi 27 novembre 2017 à 19h00 à l'hôtel de ville, situé au 2024, route 148, Pontiac à laquelle étaient présents :

Mme Joanne Labadie, mairesse et les conseillers, Mme Nancy Draper-Maxsom, Mme Susan McKay, Mme Isabelle Patry et M. Tom Howard.

Également présents, M. Benedikt Kuhn, directeur général et M. Dominic Labrie, chef de service – Communications et directeur adjoint par intérim.

Le conseiller M. Scott McDonald arrive à la séance à 19h19.

La conseillère Mme Leslie-Anne Barber arrive à la séance à 19h54.

Mme Joanne Labadie, Présidente, constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance. La séance débute à 19h00.

PAROLE AU PUBLIC ET QUESTIONS

Jonathan Dorion	Questions concernant le contrat de déneigement qui explique le changement de position de la Municipalité.
Lise Gravelle	Questions concernant le processus d'octroi de contrat. Transparence des invitations aux séances extraordinaires.
Carl Hager	Demande à quel moment seront fait les lignes pour la circulation sur le chemin de la Montagne.

17-11-3273

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Parole au public et questions
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Contrat de déneigement – Secteur E et trottoirs
4. Période de questions du public
5. Levée de l'assemblée

Il est

Proposé par: Thomas Howard
Appuyé par: Susan McKay

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que préparé et lu.

Adoptée

Arrivée du conseiller M. Scott McDonald à 19h19

À 19h20, le huis-clos est demandé.

Arrivée de la conseillère Mme Leslie-Anne Barber à 19h54.

À 19h55, le huis-clos est levé.

17-11-3274

CONTRAT DE DÉNEIGEMENT SECTEUR E ET TROTTOIRS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pontiac a lancé le 27 septembre 2017 un deuxième appel d'offres public pour le déneigement du secteur E et les trottoirs (secteur Quyon) (2017-2021) ;

CONSIDÉRANT QUE les offres de services suivantes ont été reçues le 16 octobre 2017, alors que le conseil municipal était dissout selon les exigences de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* :

Soumissionnaire	Montant annuel (taxes incluses) pour un mandat de 4 ans
Raymond Bélisle	388 040,63\$
Jonathan Dorion	275 940,00\$

CONSIDÉRANT QU'après examen, certains éléments de non-conformité ont été décelés dans les deux soumissions ;

CONSIDÉRANT QUE ces offres ne cadrent pas avec les cadres financiers de la Municipalité et représentent un prix dépassant largement ceux des contrats antérieurs ;

Il est

Proposé par : Thomas Howard

Appuyé par : Susan McKay

ET RÉSOLU QUE ce conseil rejette les deux propositions et donne le mandat au service des travaux publics de relancer le processus d'appels d'offre ;

IL EST AUSSI RÉSOLU QUE ce conseil autorise le directeur général à octroyer un mandat temporaire à un entrepreneur en déneigement, pour un montant maximal de 25 000,00\$, le temps qu'un contrat soit octroyé suite au processus d'appel d'offres.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Lise Gravelle

Demande pourquoi la proposition du contrat de déneigement était non-conforme.

Roch Dorion

Demande pourquoi la Municipalité a laissé croire que le contrat de déneigement avait été octroyé.

17-11-3275

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est

Proposé par: Thomas Howard

Appuyé par: Susan McKay

ET RÉSOLU de lever l'assemblée à 20h00 ayant épuisé l'ordre du jour.

Adoptée

MAIRESSE

DIRECTEUR GÉNÉRAL

« Je, Joanne Labadie, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».